

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 969

18 avril 2008

SOMMAIRE

Alesco S.A.	46479	JS S.A.	46475
Aloft Investments S.à r.l.	46497	K.P. Motorsport S.A.	46475
Annurca S.A.	46500	Lamagna I S.A.	46479
APIA Real Estate S.à.r.l.	46485	Lamagna I S.à r.l.	46479
Arakangas Sàrl	46512	Lark Corporation S.A.	46469
Balaton Investments S.A.	46494	Medipro S.A.	46476
Baqus S.A.	46473	Merlin Finance S.A.	46473
Berdorf Promotions S.A.	46468	Mountain Resorts S.A.	46475
Bise S.A.	46469	Nalozo Topco S.à.r.l.	46490
CIR Investment Affiliate S.A.	46490	NATIXIS Alternative Investments Inter- national S.A.	46469
Coast Holding S.à r.l.	46477	NATIXIS Alternative Investments Luxem- bourg	46469
Contractors' Casualty & Surety Reinsuran- ce Company S.A.	46485	Odeon Leicester Square S.à r.l.	46504
Cube Infrastructure Fund	46468	OP II International S.à r.l.	46479
Culture, Education & Communication Consulting S.à r.l.	46468	OP International S.à r.l.	46479
DMA Service Toiture S.à r.l.	46466	Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l.	46512
Enop 4 A.G.	46473	Pacific Capital S.à r.l.	46478
Europa Mallard S.à r.l.	46467	Pa de Kaphoe	46477
Fegon International S.A.	46471	Primavera Transports S.à r.l.	46489
Foran S.A.	46466	Rajon S.à r.l.	46466
Geolux 3.14 S.A.	46485	Replast S.A.	46470
German Retail Portfolio 3 S.à.r.l.	46471	Rumba Luxco 1 S.à r.l.	46512
Glitnir SICAV 1	46472	Samor S.A.	46478
GP-5 Berlin LBC Vesta S.à r.l.	46472	Sky Broadband S.A.	46467
GP-7 Light Industrial LBC Vesta S.à r.l. ..	46474	Sopharinv S.A.	46477
GP-8 Commercial LBC Vesta S.à r.l.	46493	Vendo Nubes S.à r.l.	46470
Howick Card S.à r.l.	46474	Vobitrade S.A.	46470
Indoboiss S.à r.l.	46476	Wisdom Entertainment, S.à r.l.	46494
Isolda	46476	Wolf Capital S.à r.l.	46478

Rajon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 96.079.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008043436/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07331. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

DMA Service Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 86.113.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043255/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01278. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Foran S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 4.500.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.649.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs restants en date du 14 janvier 2008

Monsieur Brian Anthony McMahon, directeur général, né le 4 Novembre 1968 à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg a été coopté comme Administrateur de classe A de la Société avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Pascal Leclerc, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit :

- administrateurs de classe A:

* M. Brian Anthony McMahon

* M. Jean-Louis Camuzat

- administrateurs de classe B:

* M. John Patrick Burke

* M. Liam James Dowd

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042044/1649/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date de 29 February 2008

Les actionnaires de la Société ont pris acte de la résignation de Monsieur Arjen Berendsen en tant qu'administrateur A de la Société avec effet au 12 mars 2008 et ont nommé Monsieur Dirk Hubert Peeters, né le 24 mai 1970 à Anvers, Belgique, avec adresse Wapenstraat 6/32, 2000 Anvers, Belgique en tant qu'administrateur A de la Société avec effet du 12 mars 2008 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra dans l'année 2012.

Suite à cette résignation et cette nomination, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Pierre SEVENIG, administrateur A
- Victor ELVINGER, administrateur A
- Dirk Hubert PEETERS, administrateur A
- James COTTON, administrateur B
- Michael CHRISTODOULOU, administrateur B
- Delia BUSHHELL, administrateur B

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008042038/8031/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07149. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Europa Mallard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 770.150,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.355.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue au siège social le 29 février 2008

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 29 février 2008, il a été décidé de:

- renommer le réviseur d'entreprise de la Société, à savoir DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- renommer pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale des associés devant approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011, les gérants de la Société, à savoir:

- * Mr Eric Biren, gérant de classe A;
- * Mr Vincent Goy, gérant de classe A;
- * Mr Peter Cluff, gérant de classe A;
- * Mr Alan Vincent, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008043076/1138/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.234.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 23 janvier 2008

En date du 23 janvier 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter, avec effet au 23 janvier 2008, la démission de Monsieur Robert Tellez en qualité d'Administrateur
- d'accepter, avec effet au 23 janvier 2008, la nomination de Monsieur Anthony Orsatelli, 77, rue de Vaugirard, F-75006 Paris en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008 en remplacement de Monsieur Robert Tellez, démissionnaire.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008042042/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

CEC Consulting, Culture, Education & Communication Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.315.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26.03.2008.

Äert Sekretariat S.à r.l.

10a, rue de l'Alzette, L-3396 Roeser

Signature

Référence de publication: 2008042073/1972/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03438. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Berdorf Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 106.332.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme BERDORF PROMOTIONS sont priés d'assister à

L'Assemblée générale annuelle de la société

qui aura lieu au siège social à LUXEMBOURG, le lundi 19 novembre 2007 à 10 heures.

Ordre du jour

5. Démission du commissaire aux comptes Bureau MODUGNO Sàrl.

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes: FISCOGEST Sàrl, 160, rte de Thionville, L-2610 Luxembourg.

Mandat: indéterminée.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008042362/8121/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07933. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

Bise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6673 Mertert, 25, Cité Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 107.141.

En date du 25 mars 2008, l'Assemblée s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et ont décidé à l'unanimité de modifier l'adresse du siège social de la société.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration présents délibérant valablement, ont décidé de modifier le siège social de la société au 25, cité Pierre Frieden à L-6673 MERTERT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/08.

Pour la société

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008043194/6892/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08312. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

**NATIXIS Alternative Investments International S.A., Société Anonyme,
(anc. NATIXIS Alternative Investments Luxembourg).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 94.282.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 décembre 2007

En date du 13 décembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg pour rejoindre le 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 18 janvier 2008.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008042178/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Lark Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 62.604.

Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 10 avril 2007

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

LARK CORPORATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043472/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Vendo Nubes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.040.

Démission de Henri Hansen du poste de Gérant Technique

Monsieur Hansen,

Me référant à votre lettre du 21 janvier 2008, pour vous informer que VENDO NUBES S.à r.l. accepte votre démission du poste de Gérant Technique.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

VENDO NUBES S.à r.l.

22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Henri Hansen

Référence de publication: 2008043480/8809/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Vobitrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 70.465.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 septembre 2007 que:

1. La démission de la société «Certifica Luxembourg S.à r.l.», de son poste de Commissaire, est acceptée.
2. Est nommée en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «BF Consulting S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041919/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Replast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 42.985.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco FRITSCH et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme REPLAST S.A., avec siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, de fait inconnue à cette adresse et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.985 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Marco FRITSCH

Liquidateur

Référence de publication: 2008043201/323/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.969.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 19 décembre 2007 qu'Office Portfolio Minerva III SARL a cédé 340.000 Parts Sociales A de la Société à Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788.

Ainsi, depuis le 19 décembre 2007, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

Project Minerva Properties S.à r.l.	340.000 Parts Sociales A
Office Portfolio Minerva III SARL	10.000 Parts Sociales B
	1.650.000 Parts Sociales C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

German Retail Porfolio 3, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043463/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Fegon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.287.

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration de la société Fegon International SA en date du 14 février 2008, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Décision

Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, domicilié à IZEL (B-6810) 7, rue de la Sartelle, né le 18.06.1974 à Arlon, administrateur de la société Fegon International SA, est nommé Administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel de la société Fegon International SA. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Hugues Antoine commence ce 14 février 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012, qui statuera sur les comptes annuels de l'année 2011.

Décision

Monsieur Claude KARP, comptable, domicilié à GODBRANGE (L-6170), 20, rue des Champs, né le 11.10.1972 à Esch/Alzette, administrateur de la société Fegon International SA, est nommé Président du Conseil d'Administration de la société Fegon International SA.

Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude Karp commence ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012, qui statuera sur les comptes annuels de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures du Bureau:

Signature / Signature

Président / Secrétaire

Signatures des membres du Conseil d'Administration présents à la réunion:

Monsieur KARP Claude pour AA&C Associates SA (Financière le Lion) / Mademoiselle Marga Mengato pour The Lion's Associates SA (anc. Luxembourg Telecom SA) / Monsieur KARP Claude / ANTOINE Jean-Hugues / ARAB ABdelAZIZ

Référence de publication: 2008043476/2741/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Glitnir SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.938.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 31 janvier 2008

En date du 31 janvier 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Mr. Jan Forsbom en tant qu'administrateur et président du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2008.
- de nommer Mr. Eggert Thor Kristofersson, Glitnir Funds Ltd, 200 Kopavogur (Iceland), Hólahjalli 5, en tant que président du Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.
- de coopter Mr. Petri Aho, Glitnir Investment Management, FI-00340 Helsinki, Kuusiniementie 1C, en tant qu'administrateur du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2008, en remplacement de Mr. Jan Forsbom jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008042040/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03211. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

GP-5 Berlin LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 132.502.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants Catégorie A:

- Monsieur Francesco Abbruzzese
- Monsieur Benoît Bauduin

Gérants Catégorie B:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolphe Amboss
- Monsieur Robert Shaw

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

FRANCESCO ABBRUZZESE

Référence de publication: 2008043031/8700/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Enop 4 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 76.812.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044044/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07054. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Baqu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 71.545.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008043434/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07341. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Merlin Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 113.900.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11.03.2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Madame Carine Agostini, née le 27.04.1977 à Villerupt en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Madame Sophie Jacquet, née le 07.05.1974 à Messancy en Belgique, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25.03.1967 à Matera en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg de ses fonctions d'administrateur.

- De nommer, avec effet immédiat, comme nouveaux administrateurs

* Monsieur Marco Gostoli, employé privé, né le 08.07.1960 à Pordenone en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg;

* Monsieur Francesco Moglia, employé privé, né le 27.05.1968 à Rome en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724, Luxembourg;

* Monsieur Armand De Biase, employé privé, né le 15.06.1975 à Metz en France, résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724, Luxembourg;

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERLIN FINANCE S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008041638/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

GP-7 Light Industrial LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.302.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants Catégorie A:

- Monsieur Francesco Abbruzzese
- Monsieur Benoît Bauduin

Gérants Catégorie B:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolphe Amboss
- Monsieur Robert Shaw

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

FRANCESCO ABBRUZZESE

Référence de publication: 2008043033/8700/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Howick Card S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.595.

—
Extrait de la résolution écrite du gérant unique prise à Luxembourg en date du 4 février 2008

Il résulte de la résolution écrite prise à Luxembourg en date du 4 février 2008, que Monsieur François Georges, en sa qualité de gérant unique de la société Howick Card S.à r.l. (ci-après dénommée "la Société"), a décidé de transférer le siège social de la Société du 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges est au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

HOWICK CARD S.À R.L.

François Georges

Gérant unique

Référence de publication: 2008042691/5710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

K.P. Motorsport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 71.352.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- KP MOTORSPORT SA, avec siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement et liquidateur Maître Kamilla LADKA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 février 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Kamilla LADKA

Le liquidateur

Référence de publication: 2008043157/6533/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Mountain Resorts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.485.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 30 novembre 2007 que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} janvier 2008 du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043487/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

JS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.777.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008043438/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07325. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Isolda, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 89.484.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008043433/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07297. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Medipro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 46.523.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco FRITSCH et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MEDIPRO S.A., avec siège social à L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, de fait inconnue à cette adresse et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.523 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Marco FRITSCH

Liquidateur

Référence de publication: 2008043210/323/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Indoboï S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 37.041.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.à.r.l. INDOBOIS, avec siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, Arthur, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement et liquidateur Maître Kamilla LADKA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 février 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Kamilla LADKA

Le liquidateur

Référence de publication: 2008043156/6533/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Sopharinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.821.

—
Extrait du Conseil d'administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

2. Nomination du président du Conseil d'administration

Est nommé Président du Conseil d'administration Maître Antoine Meynial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008043200/2374/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pa de Kaphoe, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 113.999.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008043435/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07335. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.939.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 12 juin 2006 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Gérant de la Société:

- Monsieur Phillip Matthews, né le 5 juillet 1938 à New Baltimore dans le Michigan (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 517 S Orange Grove Blvd #300, Pasadena, CA 91105 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008043070/4170/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.302.

—
Extrait du conseil de gérance tenu en date du 14 février 2008

- La démission de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la société est acceptée et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042001/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Samor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 60.063.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 21 décembre 2007, que les mandats d'administrateur de Monsieur Alex SCHMITT, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, de Monsieur Roberto AMODEI, entrepreneur, ayant son adresse professionnelle au 1, Via dei Mille I-00185 ROME et de Monsieur Raffaello ROSSI, dirigeant de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 1, Via dei Mille I-00185 ROME, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Lex BENOY, commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007,

Luxembourg le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042045/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Wolf Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 128.303.

—
Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042002/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

OP II International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 134.217.

L'adresse professionnelle de Monsieur Olivier DORIER, un des gérants de la société OP II International S.à r.l., est située dorénavant au 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042004/4067/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Alesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 64.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008043439/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07321C. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

OP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 134.216.

L'adresse professionnelle de Monsieur Olivier DORIER, un des gérants de la société OP International S.à r.l., est située dorénavant au 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042003/4067/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Lamagna I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lamagna I S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 93.061.

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "LAMAGNA I S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituted by a notarial deed on February 28th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 581 of May 27th, 2003 and the Articles of Incorporation have been amended at last pursuant to a notarial deed on April 29th, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 766 of July 27th, 2004.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (France), being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Maggy STRAUSS, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mrs Madeline BOUCHER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the company from a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée".
2. Amendment of the name of the company into LAMAGNA I S.à r.l.
3. Acceptance of the directors' resignation and discharge.
4. Acceptance of the resignation of the statutory auditor.
5. Subsequent amendment of the articles of association.
6. Appointment of the managers.
7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the legal form of the company from a "société anonyme" into a "société à responsabilité limitée", without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The "société à responsabilité limitée" shall continue the book-keeping and the accountancy held by the "société anonyme".

The change of legal status is made on the basis of the interim balance sheet as per 31st January 2008, a copy of which, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of the directors, TMF Administrative Services S.A., TMF Corporate Services S.A. and TMF Secretarial Services S.A., and to give them discharge for the exercise of their mandates till today.

Third resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of the auditor L'Alliance Révision S.à r.l. and to give him discharge for the exercise of his mandate till today.

Fourth resolution

The general meeting decides that the capital of the "société à responsabilité limitée" is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31.000.- EUR) represented by FIFTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED (15.500) shares with a par value of TWO EUROS (2.- EUR), all subscribed by Daisy Media Holding Ltd, having its registered office in TMF Place, Mill Mall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (registered under number 552857).

Fifth resolution

In consequence the general meeting resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LAMAGNA I S.à r.l.

Art. 3. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In a general fashion the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31.000.- EUR) represented by FIFTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED (15.500) shares of TWO EUROS (2.- EUR) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the sixth day of May and end on the fifth day of May of the following year.

Art. 16. Each year, on the fifth of May, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint as manager for an unlimited period:

- TMF Corporate Services S.A., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg B 84.993).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (3.500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAMAGNA I S.A.", avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée par acte notarié en date du 28 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 581 du 27 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 766 du 27 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (France), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Madeline BOUCHER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination de la société en LAMAGNA I S.à r.l.
2. Acceptation de la démission des administrateurs et décharge.
3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge.
4. Modification subséquente des statuts.
5. Nomination des gérants.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 janvier 2008, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs, TMF Administrative Services S.A., TMF Corporate Services S.A. et TMF Secretarial Services S.A. et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes L'Alliance Révision S.à r.l. et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que le capital de la société à responsabilité limitée restera fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX EUROS (2.- EUR), toutes souscrites par Daisy Media Holding Ltd, ayant son siège social à TMF Place, Mill Mall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (inscrite sous le numéro 552857).

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LAMAGNA I S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour seul objet l'acquisition, la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, leur administration, leur gestion et la mise en valeur de celles-ci.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à TRENTE UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par QUINZE MILLE CINQ CENTS (15.500) parts sociales de DEUX EUROS (2.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le six mai et finit le cinq mai de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au cinq mai, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que gérant pour une durée indéterminée:

TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg B 84.993).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, M. STRAUSS, M. BOUCHER, B. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008, LAC/2008/9632. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008043514/220/282.

(080047815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Geolux 3.14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 86.609.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044042/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08192. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Contractors' Casualty & Surety Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.674.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 26 février 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044046/3895/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09083. - Reçu 133,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

APIA Real Estate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.568.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.826.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette.

There appeared:

- Avanco S.A. De Gestión Inmobiliare, a public limited company, with registered office at Plaza de los Tilos, n° 2, 31010 Barañain (Navarra), Spain, registered with the Registro Mercantil de Navarra, Tome 131, page number 196, sheet NA-5990, under number A-31007743,

- Inmobiliare De Construcciones Y Arriendos S.A., a public limited company, with registered office at Paseo de Gracian n° 26, 2° , 1ª , Barcelona, Cataluña, Spain, registered with the Registro Mercantil de Navarra, Tome 11033, page number 25, sheet B-68744, under number A-08069106,

- Actividades De Construcción Y Rehabilitación Grupo Goialde S.L., a limited liability company, with registered office at Polígono Iruregaña n° 71, Edificio Goialde 6ª Planta, 31195 Aizoain (Navarra), Spain, registered with the Registro Mercantil de Navarra, Tome 267, page number 151, sheet NA-5489, under number B-31854458,

- Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L., a limited liability company, with registered office at C/ Mayor n° 42, 1° , Paterna (Valencia), Spain, registered with the Registro Mercantil de Valencia, Tome 4569, page number 166, sheet V-27616, under number B-46419461,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esh/Alzette, by virtue of four (4) proxies given on January 28, 2008.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of APIA Real Estate S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 475, dated March 28, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.826.

The Company's share capital is currently fixed at five hundred thousand Euro (€ 500,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each.

The appearing parties acting in their said capacity and representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by two million seven hundred ten thousand Euro (€ 2,710,000.-) to raise it from its present amount of five hundred thousand Euro (€ 500,000.-) to three million two hundred ten thousand Euro (€ 3,210,000.-) by creation and issue of five thousand four hundred twenty (5,420) new ordinary shares (the "New Shares") with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The shareholders resolve to waive their preferential subscription right and to agree to the subscription of one thousand two hundred eighty-four (1,284) New Shares out of the five thousand four hundred twenty (5,420) New Shares, by Corporación Urbanística de Bienes Inmuebles de Caja de Ahorros y Monte de Piedad de Navarra, S.L., a limited liability company, with registered office at C/ Padre Calatayud, 1-2 derecha, Pamplona (Navarra), Spain, registered with the Registro Mercantil de Navarra, Tome 442, page number 134, sheet NA-9671, under number B-31544471 (hereafter "CUBICAN").

Thereupon intervened CUBICAN, hereafter represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of an annexed proxy established on January 28, 2008, which company together with the aforementioned four shareholders subscribe as follow:

Subscription - payment

- Avanco S.A. De Gestión Inmobiliara, prenamed, declares to subscribe for one thousand thirty-four (1,034) New Shares, with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, and fully pays them up in the amount of five hundred seventeen thousand Euro (€ 517,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable in the total amount of four million one hundred fifty-five thousand Euro (€ 4,155,000.-) held by Avanco S.A. De Gestión Inmobiliara, prenamed, towards the Company by virtue of a loan agreement executed on January 23rd, 2008, whereby Avanco S.A. De Gestión Inmobiliara, prenamed, as Lender granted an interest bearing loan to the Company, as Borrower for a total amount of four million one hundred fifty-five thousand Euro (€ 4,155,000.-) (the "Loan 1");

- Inmobiliara De Construcciones Y Arriendos S.A., prenamed, declares to subscribe for one thousand thirty-four (1,034) New Shares, with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, and fully pays them up in the amount of five hundred seventeen thousand Euro (€ 517,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable in the total amount of four million one hundred fifty-five thousand Euro (€ 4,155,000.-) held by Inmobiliara De Construcciones Y Arriendos S.A., prenamed, towards the Company by virtue of a loan agreement executed on January 23rd, 2008, whereby Inmobiliara De Construcciones Y Arriendos S.A., prenamed, as Lender, granted an interest bearing loan to the Company, as Borrower, for a total amount of four million one hundred fifty-five thousand Euro (€ 4,155,000.-) (the "Loan 2");

- Actividades De Construcción Y Rehabilitación Grupo Goialde S.L., prenamed, prenamed, declares to subscribe for one thousand thirty-four (1,034) New Shares, with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, and fully pays them up in the amount of five hundred seventeen thousand Euro (€ 517,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable in the total amount of four million one hundred fifty-five thousand Euro (€ 4,155,000.-) held by Actividades De Construcción Y Rehabilitación Grupo Goialde S.L., prenamed, towards the Company by virtue of a loan agreement executed on January 23rd, 2008, whereby Actividades De Construcción Y Rehabilitación Grupo Goialde S.L., prenamed, as Lender granted an interest bearing loan to the Company, as Borrower for a total amount of four million one hundred fifty-five thousand Euro (€ 4,155,000.-) (the "Loan 3");

- Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L., prenamed, declares to subscribe for one thousand thirty-four (1,034) New Shares, with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, and fully pays them up in the amount of five hundred seventeen thousand Euro (€ 517,000.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable in the total amount of four million one hundred fifty-five thousand Euro (€ 4,155,000.-) held by Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L., prenamed, towards the Company by virtue of a loan agreement executed on January 23rd, 2008, whereby Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L., prenamed, as Lender granted an interest

bearing loan to the Company, as Borrower for a total amount of four million one hundred fifty-five thousand Euro (€ 4,155,000.-) (the "Loan 4").

Proof of the existence and value of such receivables has been given by the presentation of a copy of the Loan 1, the Loan 2, the Loan 3 and of the Loan 4.

- CUBICAN, prenamed, declares to subscribe for one thousand two hundred eighty-four (1,284) New Shares, with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, and fully pays them up in the amount of six hundred forty-two thousand Euro (€ 642,000.-), together with a share premium in the amount of six hundred thousand Euro (€ 600,000.-), by contribution in cash in the total amount of one million two hundred forty-two thousand Euro (€ 1,242,000.-).

The total amount of one million two hundred forty-two thousand Euro (€ 1,242,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The shareholders resolve to decrease the Company's share capital by six hundred forty-two thousand Euro (€ 642,000.-) to decrease it from its present amount of three million two hundred ten thousand Euro (€ 3,210,000.-) to two million five hundred sixty-eight thousand Euro (€ 2,568,000.-) through the cancellation of all the outstanding one thousand two hundred eighty-four (1,284) shares with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each, held by Inmobiliara De Construcciones Y Arriendos S.A., prenamed.

Third resolution

As a consequence of the above capital increase and capital decrease, the shareholders resolve to amend the Article 6 of the Articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at two million five hundred sixty-eight thousand Euro (€ 2,568,000.-) represented by five thousand one hundred thirty-six (5,136) shares of five hundred Euro (€ 500.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at nineteen thousand Euro (€ 19,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

Ont comparu:

- Avanco S.A. De Gestión Inmobiliara, une société anonyme constituée selon le droit espagnol, ayant son siège social à Plaza de los Tilos, n ° 2, 31010 Barañain (Navarra), Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Navarra, Tome 131, page numéro 196, feuille NA-5990, sous le numéro A-31007743,

- Inmobiliara De Construcciones Y Arriendos S.A., une société anonyme constituée selon le droit espagnol, ayant son siège social à Paseo de Gracian n ° 26, 2 °, 1^a, Barcelona, Cataluña, Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Navarra, Tome 11033, page numéro 25, feuille B-68744, sous le numéro A-08069106,

- Actividades De Construcción Y Rehabilitación Grupo Goialde S.L., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit espagnol, ayant son siège social à Polígono Iruregaña n ° 71, Edificio Goialde 6^a Planta, 31195 Aizoain (Navarra), Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Navarra, Tome 267, page numéro 151, feuille NA-5489, sous le numéro B-31854458,

- Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit espagnol, ayant son siège social à C/ Mayor n ° 42, 1 °, Paterna (Valencia), Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Valencia, Tome 4569, page numéro 166, feuille V-27616, sous le numéro B-46419461,

ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu de quatre (4) procurations données le 28 janvier 2008, annexée ci-après.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes agissent en tant qu'associés de APIA Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et

Associations du 28 mars 2007 sous le numéro 475, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.826.

Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille Euro (€ 500.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euro (€ 500,-) chacune.

Les comparantes, agissant en leur qualité susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de deux millions sept cent dix mille Euro (€ 2.710.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euro (€ 500.000,-) à trois millions deux cent dix mille Euro (€ 3.210.000,-) par création et l'émission de cinq mille quatre cent vingt (5,420) nouvelles parts sociales de cinq cents Euro (€ 500,-) chacune (les «Nouvelles Parts»), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les associés décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription et d'accepter la souscription de mille deux cent quatre-vingt-quatre (1.284) Nouvelles Parts, sur les cinq mille quatre cent vingt (5,420) Nouvelles Parts à émettre, par Corporación Urbanística de Bienes Inmuebles de Caja de Ahorros y Monte de Piedad de Navarra, S.L., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au C/ Padre Calatayud, 1-2 derecha, Pamplona (Navarra), Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Navarra, Tome 442, page numéro 134, feuille NA-9671, sous le numéro B-31544471 (ci-après "CUBICAN").

Intervient par la suite CUBICAN, ici représentée par Mme Sofia AFONSO-Da Chao Conde, susnommée, en vertu d'une procuration annexée donnée le 28 janvier 2008, laquelle société ensemble avec les quatre associés prémentionnés souscrivent comme suit:

Souscription libération

- Avanco S.A. De Gestión Inmobiliara, prénommée, déclare souscrire mille trente-quatre (1,034) Nouvelles Parts d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500,-) chacune, et les libérer intégralement à hauteur de cinq cent dix-sept mille Euro (€ 517.000,-), par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance d'un montant total de quatre millions cent cinquante-cinq mille Euro (€ 4.155.000,-) détenue par Avanco S.A. De Gestión Inmobiliara, prénommée, à rencontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt portant intérêt exécuté le 23 janvier 2008, en vertu duquel Avanco S.A. De Gestión Inmobiliara, prénommée, comme Prêteur, a consenti un prêt portant intérêt à la Société, comme Emprunteur, pour un montant total de quatre millions cent cinquante-cinq mille Euro (€ 4.155.000,-) (le «Contrat de Prêt 1»);

- Inmobiliara De Construcciones Y Arriendos S.A., prénommée, déclare souscrire mille trente-quatre (1,034) Nouvelles Parts d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500,-) chacune et les libérer intégralement à hauteur de cinq cent dix-sept mille Euro (€ 517.000,-), par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance d'un montant total de quatre millions cent cinquante-cinq mille Euro (€ 4.155.000,-) détenue par Inmobiliara De Construcciones Y Arriendos S.A., prénommée, à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt portant intérêt exécuté le 23 janvier 2008, en vertu duquel Inmobiliara De Construcciones Y Arriendos S.A., prénommée, comme Prêteur, a consenti un prêt portant intérêt à la Société, comme Emprunteur, pour un montant total de quatre millions cent cinquante-cinq mille Euro (€ 4.155.000,-) (le «Contrat de Prêt 2»);

- Actividades De Construcción Y Rehabilitación Grupo Goialde S.L., prénommée, déclare souscrire mille trente-quatre (1,034) Nouvelles Parts d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500,-) chacune et les libérer intégralement à hauteur de cinq cent dix-sept mille Euro (€ 517.000,-), par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance d'un montant total de quatre millions cent cinquante-cinq mille Euro (€ 4.155.000,-) détenue par Actividades De Construcción Y Rehabilitación Grupo Goialde S.L., prénommée, à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt portant intérêt exécuté le 23 janvier 2008, en vertu duquel Actividades De Construcción Y Rehabilitación Grupo Goialde S.L., prénommée, comme Prêteur, a consenti un prêt portant intérêt à la Société, comme Emprunteur, pour un montant total de quatre millions cent cinquante-cinq mille Euro (€ 4.155.000,-) (le «Contrat de Prêt 3»);

- Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L., prénommée, déclare souscrire mille trente-quatre (1,034) Nouvelles Parts d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500,-) chacune et les libérer intégralement à hauteur de cinq cent dix-sept mille Euro (€ 517.000,-), par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance d'un montant total de quatre millions cent cinquante-cinq mille Euro (€ 4.155.000,-) détenue par Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L., prénommée, à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt portant intérêt exécuté le 23 janvier 2008, en vertu duquel Primer Grupo Proyectos Inmobiliarios S.L., prénommée, comme Prêteur, a consenti un prêt portant intérêt à la Société, comme Emprunteur, pour un montant total de quatre millions cent cinquante-cinq mille Euro (€ 4.155.000,-) (le «Contrat de Prêt 4»).

Preuve de l'existence et de la valeur de ces créances a été donnée par la production d'une copie du Contrat de Prêt 1, du Contrat de Prêt 2, du Contrat de Prêt 3 et du Contrat de Prêt 4.

- CUBICAN, prénommée, déclare souscrire mille deux cent quatre-vingt-quatre (1,284) Nouvelles Parts d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500,-) chacune, ayant une valeur nominale totale de six cent quarante-deux mille Euro (€ 642.000,-), avec une prime d'émission d'un montant total de six cent mille Euro (€ 600.000,-), et les libérer intégra-

lement pour un montant total d'un million deux cent quarante-deux mille Euro (€ 1.242.000,-) par un apport en numéraire du même montant.

Un montant d'un million deux cent quarante-deux mille Euro (€ 1.242.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société de six cent quarante-deux mille Euro (€ 642.000,-) pour le porter de sa valeur actuelle de trois millions deux cent dix mille Euro (€ 3.210.000,-) à deux millions cinq cent soixante-huit mille Euro (€ 2.568.000,-) par l'annulation des mille deux cent quatre-vingt-quatre (1,284) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (€ 500,-) chacune détenues par Immobiliara De Construcciones Y Arriendos S.A., prénommée.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Sociétés afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé deux millions cinq cent soixante-huit mille Euro (€ 2.568.000,-) représenté par cinq mille cent trente-six (5,136) parts sociales d'une valeur de nominale cinq cents Euro (€ 500,-) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ dix-neuf mille euros (€ 19.000,-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al., A.C., le 07 MARS 2008. Relation: EAC/2008/3376. — Reçu seize mille cinq cent cinquante euros 3.310.000 € à 0,5% = 16.550 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008043096/219/226.

(080046674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Primavera Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 23.264.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco FRITSCH et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée PRIMAVERA TRANSPORTS S.à.r.l., avec siège social à L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.264 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Marco FRITSCH

Liquidateur

Référence de publication: 2008043204/323/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

CIR Investment Affiliate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.942.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 décembre 2007

Première résolution

Les actionnaires, après lecture des lettres de démission de Messieurs Seil et Schmitz de leur fonction d'Administrateurs de la société, décident à l'unanimité d'accepter ces démissions avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer deux nouveaux administrateurs avec effet immédiat:

- Mr. Carlo Schlessler, né à Luxembourg, le 30 août 1951 et demeurant professionnellement 23, avenue Monterey L-2086 Luxembourg;

- Maître Philippe Morales, né à Savigny-sur-Orge (France), le 3 Février 1968 et résidant à 22, avenue de la Liberté L-1930 LUXEMBOURG

Leur mandat expirera après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CIR Investment Affiliate SA

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2008041921/45/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Nalozo Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.035.557,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.519.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "Nalozo Topco S.à.r.l." (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.519 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 19 October 2007, by the undersigned notary and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2880 dated 12 December 2007 (page 138220).

The meeting elects as president Mrs Corinne PETIT, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Sylvie DUPONT, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the 12,500 registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,023,057.- (one million twenty-three thousand fifty-seven Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 1,035,557.- (one million thirty-five thousand five hundred fifty-seven Euros) by creating and issuing 1,023,057 (one million twenty-three thousand fifty-seven) new shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each; subscription and payment of the new shares by the Shareholders of the Company;

2. To amend article 5 of the articles of incorporation (the "Articles") of the Company, in order to reflect the capital increase.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the Shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of Shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,023,057.- (one million twenty-three thousand fifty-seven Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 1,035,557.- (one million thirty-five thousand five hundred fifty-seven Euros) by creating and issuing 1,023,057 (one million twenty-three thousand fifty-seven) new shares having the same rights as the existing ones and having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, by way of contribution in cash.

Subscription and payment

The existing Shareholders of the Company, here represented by Corinne PETIT, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a four proxies given under private seal on February 29th, 2008 hereby declare to subscribe and fully pay in by contribution in cash the following new shares:

Shareholder	Shares	Price (in EUR)
P4 Sub LP1	198,882	198,882.-
Permira IV LP. 2	803,386	803,386.-
Permira Investments Limited	16,206	16,206.-
P4 Co-investment LP	4,583	4,583.-
Total	1,023,057	1,023,057.-

So that the amount of EUR 1,023,057.- (one million twenty-three thousand fifty-seven Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution and which shall read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 1,035,557.- (one million thirty-five thousand five hundred fifty-seven Euros) represented by 1,035,557 (one million thirty-five thousand five hundred fifty-seven) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand two hundred euro (EUR 7,200.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de "Nalozo Topco S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.519 et constituée selon les lois luxembourgeoises par un acte notarié du 19 octobre 2007, du notaire soussignée et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2880 du 12 décembre 2007 (page 138220).

L'assemblée choisit comme président Madame Corinne PETIT, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les Associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée ainsi que le notaire. Cette liste, ainsi que les procurations signées «ne varietur» seront enregistrées avec le présent acte.

II. Il résulte de ladite liste de présence que les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Les associés déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée régulièrement constituée peut ainsi valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.023.057,- (un million vingt-trois mille cinquante-sept Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) au montant de EUR 1.035.557,- (un million trente-cinq mille cinq cent cinquante-sept Euros) par la création et l'émission de 1.023.057,- (un million vingt-trois mille cinquante-sept) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune;

2. Modifier l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter l'augmentation de capital.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale des Associés de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.023.057,- (un million vingt-trois mille cinquante-sept Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) au montant de EUR 1.035.557,- (un million trente-cinq mille cinq cent cinquante-sept Euros) par la création et l'émission de 1.023.057,- (un million vingt-trois mille cinquante-sept) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, par apport en numéraire.

Souscription et libération

Les Associés existants de la Société, ici représenté par Corinne PETIT, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privé le 29 février 2008, déclarent souscrire et libérer entièrement par apport en numéraire les nouvelles parts sociales suivantes:

Associé	Parts sociales	Prix en EUR
P4 Sub LP1	198.882	198.882,-
Permira IV L.P. 2	803.386	803.386,-
Permira Investments Limited	16.206	16.206,-
P4 Co-investment LP	4.583	4.583,-
Total	1.023.057	1.023.057,-

De sorte que le montant de EUR 1.023.057,- (un million vingt-trois mille cinquante-sept Euros) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de laquelle a été donné dûment au notaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des Associés de la Société décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises dans la précédente résolution, lequel sera rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.035.557,- (un million trente-cinq mille cinq cent cinquante-sept Euros) représenté par 1.035.557 (un million trente-cinq mille cinq cent cinquante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, LAC/2008/9960. — Reçu cinq mille cent quinze euros vingt-neuf cents Eur 1% = 5.115,29.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043092/5770/160.

(080046529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-8 Commercial LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.280.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants Catégorie A:

- Monsieur Francesco Abbruzzese
- Monsieur Benoît Bauduin

Gérants Catégorie B:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolpho Amboss
- Monsieur Robert Shaw

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

FRANCESCO ABBRUZZESE

Référence de publication: 2008043034/8700/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Wisdom Entertainment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.092.

Constituée par-devant M^e André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2004, acte publié au Mémorial C n^o 565 du 2 juin 2004, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 septembre 2007, acte publié au Mémorial C n^o 355 du 12 février 2008.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wisdom Entertainment S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008044048/4781/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05676. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Balaton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.342.

—
STATUTS

L'an deux mille huit le onze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société WILONA GLOBAL S.A., société de droit panamien, ayant son siège social à panama-City Panama, ici représenté par Madame Corinne Petit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 10 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BALATON INVESTMENTS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'achat d'immeubles, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 19929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays»

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes régies de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
WILONA GLOBAL SA	3.100
Total: trois mille cent actions	3.100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né à Tricase (Italie) le 1^{er} août 1975 demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - ADOMEX, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.385.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 mars 2008, LAC/2008/11426. — Reçu cent cinquante-cinq euros

Eur 0,5% = 155.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043553/5770/144.

(080047892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Aloft Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.968,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.242.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C., a limited liability company established and organised under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4129368;

hereby represented by Mr. Gaël Castex, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12th, 2008.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Aloft Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) of 30 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1131 on 10 June 2006 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation were amended the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, of 10 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 575 on 11 April 2007.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand six hundred thirty euro (EUR 25,630.-) so as to raise it from its current amount of forty-three thousand three hundred thirty-eight euro (EUR 43,338.-) represented by nine hundred thirty (930) shares, with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each, to sixty-eight thousand nine hundred sixty-eight euro (EUR 68,968.-) represented by one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each.

2. To issue five hundred fifty (550) new shares so as to raise the number of shares from nine hundred thirty (930) shares to one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of five hundred fifty (550) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each by Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C., prenamed (the "Subscriber") by a contribution in cash and to allocate five hundred fifty (550) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each to the Subscriber, in consideration for its contribution in cash.

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand six hundred thirty euro (EUR 25,630.-) so as to raise it from its current amount of forty-three thousand three hundred thirty-eight euro (EUR 43,338.-) represented by nine hundred thirty (930) shares, with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60), to sixty-eight thousand nine hundred sixty-eight euro (EUR 68,968.-) represented by one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue five hundred fifty (550) new shares so as to raise the number of shares from nine hundred thirty (930) shares to one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr. Gaël Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, prenamed, by virtue of a proxy given on March 12th, 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to five hundred fifty (550) new shares of the Company with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in cash.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty-five thousand six hundred thirty euro (EUR 25,630.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at sixty-eight thousand nine hundred sixty-eight euro (EUR 68,968.-) represented by one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,700.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C., une société établie et organisée sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4129368;

ici représentée par M. Gaël Castex, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2008.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de Aloft Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1131 du 10 juin 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 10 novembre 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 575 du 11 avril 2007.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-cinq mille six cent trente euros (EUR 25.630,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 43.338,-) représenté par neuf cent trente (930) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune, à soixante-huit mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 68.968,-) représenté par mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune.

2. Emission de cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de neuf cent trente (930) parts sociales à mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune par Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C., susmentionné, agissant en sa qualité de souscripteur (le "Souscripteur"), par un apport en numéraire et attribution de cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune au Souscripteur, en contrepartie de ses apports en numéraire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-cinq mille six cent trente euros (EUR 25.630,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 43.338,-) représenté par neuf cent trente (930) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune, à soixante-huit mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 68.968,-) représenté par mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de neuf cent trente (930) parts sociales à mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu M. Gaël Castex, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2008.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

Le comparant déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de vingt-cinq mille six cent trente euros (EUR 25.630,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-huit mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 68.968,-) divisé en mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.700.- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du

mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2008, Relation LAC/2008/11103. — Reçu cent vingt-huit euros quinze cents (128,15 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008043527/211/173.

(080047170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Annurca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 137.341.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ALTER NOMINEE INC., société de la République des Seychelles, immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies sous le matricule 041143, dûment représentée par Monsieur Bruno ABBATE, en sa qualité de directeur.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "ANNURCA S.A." société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois dans le respect des conditions prévues par la loi.

La Société peut, par décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 2.500.000.- EUR (deux millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur de 100.- EUR (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un administrateur unique ou un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Ils peuvent notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tous temps.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la Société en justice, et les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration, sinon représentée par son administrateur unique. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est alors d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Chaque année, le trente-et-un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique sont autorisés à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale peut décider, dans les conditions de présence et de vote prévues pour la modification des statuts sociaux, la dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cas de fusion ou de scission de la Société, l'assemblée générale des actionnaires nomme un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, et détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
ALTER NOMINEE INC., préqualifiée	310
	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000.- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500.- EUR (mille cinq cents euros).

Décision de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, né le 2 septembre 1965, avec adresse professionnelle à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- ALTER DOM-COM S. à r.l., ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 133.127.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2013.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Abbate et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 mars 2008, LAC/2008/11427. — Reçu cent cinquante-cinq euros

Eur 0,5% = 155.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043552/5770/228.

(080047890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Odeon Leicester Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.337.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the unitholders of the private limited liability company Odeon Leicester Square S.à r.l., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, duly registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.337, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on September 25, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2819 dated December 5, 2007 (the "Company").

Mrs. Jacqueline KINTZELE, lawyer, residing in Luxembourg, is elected Chairman of the meeting.

Mr Charles KRIER, lawyer, residing in Luxembourg, is elected Scrutinizer.

The Chairman and the Scrutinizer agree that Mr. Nikolas WIENKE, lawyer, residing in Luxembourg, be appointed to act as Secretary.

The bureau thus formed draws up the attendance list. The attendance list and the proxies having been signed ne varietur by the proxyholders present and by the unitholders represented as well as by the members of the meeting and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to record the following:

Pursuant to the attendance sheet, all unitholders, representing the entire share capital of the Company are present or duly represented at the present meeting, which consequently can validly deliberate and decide on all the items of the agenda without prior convening notices.

The Chairman then confirms that the following issues have been featured as items on the agenda:

Agenda:

1) Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company, to change the Company's purpose and to give it the following wording:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, sub-

scription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The purpose of the Company is also the acquisition, the holding, the management, the development, the leasing and the disposal, by any means whatsoever, of real estate.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may grant guarantees of any kind to or in favour of any person investing together with the Company in any project of common purpose.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in any currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2) Conversion of the Company's present share capital from EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) into GBP 11,100 (eleven thousand one hundred Pounds Sterling), effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR);

3) Conversion of the Company's authorized share capital from EUR 50,000,000 (fifty million Euros) into GBP 37,065,000 (thirty-seven million sixty-five thousand Pounds Sterling), effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR);

4) Incorporation of the legal reserve and allocation of GBP 19,5 (nineteen point five Pounds Sterling) to such legal reserve;

5) Replacement of the existing 15,000 (fifteen thousand) units with a par value of EUR 1 (one Euro) each by 11,100 (eleven thousand one hundred) units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each;

6) Allocation of the 11,100 (eleven thousand one hundred) units to the three current unitholders, each one of them receiving 3,700 (three thousand seven hundred) units;

7) Amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company, to reflect the change of the currency from Euro into Pound Sterling;

8) Amendment of Article 13 of the Articles of Association of the Company, to reflect the creation of two categories of managers;

9) Amendment of Article 17 of the Articles of Association of the Company, to reflect the change of the signatory powers of the managers;

10) Miscellaneous.

The meeting of the unitholders, having approved the Chairman's statements, has deliberated and, by separate and unanimous votes, taken the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 4 of the Articles of Association of the Company to change the Company's purpose, which will henceforth have the following wording:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The purpose of the Company is also the acquisition, the holding, the management, the development, the leasing and the disposal, by any means whatsoever, of real estate.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may grant guarantees of any kind to or in favour of any person investing together with the Company in any project of common purpose.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in any currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to convert the Company's present share capital from EUR 15,000 (fifteen thousand Euros) into GBP 11,100 (eleven thousand one hundred Pounds Sterling) to be effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to convert the Company's present authorized share capital from EUR 50,000,000 (fifty million Euros) into GBP 37,065,000 (thirty-seven million sixty-five thousand Pounds Sterling), to be effective retroactively as at January 2, 2008 and on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank (0.74130 GBP = 1 EUR).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to incorporate the legal reserve of the Company by debiting the amount of GBP 19,5 (nineteen point five Pounds Sterling) from the converted share capital of the Company and to allocate the amount of GBP 19,5 (nineteen point five Pounds Sterling) to such legal reserve.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to replace the existing 15,000 (fifteen thousand) units with a par value of EUR 1 (one Euro) each by 11,100 (eleven thousand one hundred) units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each and to allocate the 11,100 (eleven thousand one hundred) units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) to each of the three present unitholders, each one of them receiving 3,700 (three thousand five hundred) units.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 5 of the Articles of Association, to reflect the conversion of the share capital from Euro into Pound Sterling and the amended amount of the share capital and of the authorized capital of the Company, which shall henceforth have the following wording:

"The subscribed share capital is set at GBP 11,100 (eleven thousand one hundred Pounds Sterling) represented by 11,100 (eleven thousand one hundred) corporate units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each.

The corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The corporate capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at GBP 37,065,000 (thirty-seven million sixty-five thousand Pounds Sterling).

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increase of capital may be made by the issue of new corporate units or by conversion of convertible securities issued by the Company, provided that the corporate units issued may only be validly subscribed by members of the Company or by legal entities or natural persons duly approved from time to time by decision of the sole member or by resolution adopted the general meeting of members, as the case may be.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to fix the category the corporate units to be issued will belong to, to determine if the corporate units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash and to exclude the pre-emption right of the existing members.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part of all such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose."

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 13 of the Articles of Association of the Company, to reflect the creation of two categories of managers, which shall henceforth have the following wording:

"The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one manager of Category A and at least one manager of Category B, who need not to be members of the Company.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members which determinates their powers, compensation and duration of their mandates."

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolved to designate Mr. François BROUXEL, Mr. Georges GUDENBURG and Mr. Pierre METZLER as managers of Category A of the Company and Mr. Patrick Charles WHELAN, Mr. Patrick Joseph CHESSER and Mr. Paul HANBY as managers of Category B of the Company.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 17 of the Articles of Association of the Company to reflect the change of the signatory powers of the managers, which shall henceforth have the following wording:

"Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of one manager of Category A and one manager of Category B, or by the single signature of the sole manager, or by the single or joint signatures of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers."

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolved to grant power to each lawyer of the law firm WILDGEN to have the wording amendments contained in these resolutions filed with the trade register and published in the official gazette and in general to effect anything necessary or incidental to the preceding resolutions.

These resolutions are adopted unanimously.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand four hundred euros.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Odeon Leicester Square S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.337, constituée par acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2819 en date du 5 décembre 2007 (la "Société").

Mademoiselle Jacqueline KINTZELE, avocat, demeurant à Luxembourg, est élue Présidente de l'Assemblée.

Monsieur Charles KRIER, avocat, demeurant à Luxembourg, est élu Scrutateur.

La Présidente et le Scrutateur conviennent de désigner Monsieur Nikolas WIENKE, demeurant à Luxembourg, comme Secrétaire.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence. La liste de présence et les procurations qui, après avoir été signées ne varietur par les mandataires présents et par les associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut, par conséquent, délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La Présidente confirme que les points suivants figurent sur l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de changer l'objet de la Société et qui sera rédigé comme suit:

"La Société a pour objet la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et d'autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, le développement, la location et l'aliénation, de quelque manière que ce soit, d'immeubles.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra accorder des garanties de toute nature en faveur ou à toute personne investissant conjointement avec la Société dans tout projet d'intérêt commun.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en toute devise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social."

2) Conversion du capital social actuel de la Société de EUR 15.000 (quinze mille Euros) en GBP 11,100 (onze mille et cent Livres Sterling), avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP=1 EUR);

3) Conversion du capital social autorisé de la Société de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euros) en GBP 37.065.000 (trente-sept millions soixante-cinq mille Livres Sterling) avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP=1 EUR);

4) Constitution de la réserve légale et allocation de GBP 19,5 (dix-neuf virgule cinq Livres Sterling) à cette réserve;

5) Remplacement des 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur de EUR 1 (un Euro) chacune par 11.100 (onze mille cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune;

6) Allocation des 11.100 (onze mille cent) parts sociales aux trois associés actuels, chacun d'entre eux recevant 3.700 (trois mille sept cents) parts sociales;

7) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter le changement de la devise Euro en Livre Sterling;

8) Modification de l'article 13 des statuts de la Société pour refléter la création de deux catégories de gérants;

9) Modification de l'article 17 des statuts de la Société pour refléter le changement des pouvoirs de signature des gérants;

10) Divers.

L'assemblée des associés, ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et, par votes séparés et unanimes, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de modifier l'objet de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

"La Société a pour objet la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et d'autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, le développement, la location et l'aliénation, de quelque manière que ce soit, d'immeubles.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra accorder des garanties de toute nature en faveur ou à toute personne investissant conjointement avec la Société dans tout projet d'intérêt commun.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en toute devise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir le capital social actuel de la Société de EUR 15.000 (quinze mille Euros) en GBP 11.100 (onze mille et cent Livres Sterling), avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP=1 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir le capital social autorisé actuel de la Société de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euros) en GBP 37.065.000 (trente-sept millions soixante-cinq mille Livres Sterling), avec effet rétroactif au 2 janvier 2008 et sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale Européenne (0,74130 GBP=1 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de constituer la réserve légale de la Société en débitant le montant de GBP 19,5 (dix-neuf virgule cinq Livres Sterling) du capital social converti et d'allouer le montant GBP 19,5 (dix-neuf virgule cinq Livres Sterling) à cette réserve légale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de remplacer les 15.000 (quinze mille) parts sociales existantes d'une valeur de EUR 1 (un Euro) chacune par 11.100 (onze mille et cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune et d'allouer les 11.100 (onze mille et cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) à chacun des trois associés présents, chacun d'entre eux recevant 3.700 (trois mille sept cents) parts sociales.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui, afin de refléter la conversion du capital social de l'Euro à la Livre Sterling et le montant modifié du capital social et du capital social autorisé de la Société, sera désormais rédigé comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à GBP 11.100 (onze mille et cents Livres Sterling), représenté par 11.100 (onze mille et cent) parts sociales d'une valeur de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Le capital souscrit pourra également être augmenté par décision du (des) gérant(s) tel que décrit ci-après.

Le capital autorisé est de GBP 37.065.000 (trente-sept millions soixante-cinq mille Livres Sterling).

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de l'acte de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Cette augmentation de capital pourra notamment être réalisée par l'émission de parts sociales nouvelles ou par conversion des obligations convertibles émises par la Société, sous réserve que les parts sociales émises dans le cadre du capital social ne peuvent être valablement souscrites que par des associés ou par les personnes physiques ou morales dûment approuvées de temps en temps par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, en conformité avec la loi.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire et en excluant le droit préférentiel de souscription des associés existants.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet."

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui, afin de refléter la création de deux catégories de gérants, sera désormais rédigé comme suit:

"La Société sera gérée par un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être des associés de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats."

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de désigner M. François BROUXEL, M. Georges GUDENBURG et M. Pierre METZLER comme gérants de Catégorie A de la Société et M. Patrick Charles WHELAN, M. Patrick Joseph CHESER et M. Paul HANBY comme gérants de Catégorie B de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui, afin de refléter le changement des pouvoirs de signature des gérants, sera désormais rédigé comme suit:

"Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B, ou par la signature unique du seul gérant, ou par les signatures seules ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance."

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de donner mandat à chaque avocat ou juriste de l'étude WILDGEN de remplir les formalités de publication relatives aux modifications prévues dans les présentes résolutions auprès du registre de commerce et du Mémorial C et en général, d'accomplir toute action nécessaire ou supplémentaire pour mettre en œuvre lesdites résolutions.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande des comparants en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux personnes présentes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KINTZELE - KRIER - WIENKE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2008. Relation GRE/2008/1063. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008043554/231/430.

(080047658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Arakangas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 93.391.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008043437/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07327. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Rumba Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.873.

Extrait des décisions des associés prises en date du 10 janvier 2008

Madame Zohra Souid, employée privé, née le 15 janvier 1974 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, a été nommé gérant B pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Pascal Leclerc, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rumba Luxco 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008042000/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.769.

EXTRAIT

Suite au changement de raison sociale de l'associé de la société Oxbow Carbon & Minerals S.à r.l., il sera désormais inscrit sous la dénomination suivante:

Oxbow Enterprises International, LLC

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008042037/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.
